



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados



L'avocat face à la justice numérique : défis et perspectives

Séminaire organisé par l'UIA en collaboration avec l'Ordre des Avocats de la
Région d'Oum el Bouaghi

**VENDREDI 12
ET SAMEDI 13
JANVIER 2024**



Alger

Algérie

www.uianet.org

#UIAAlger



Introduction

COMITÉ ORGANISATEUR

Bâtonnier BEN FATEH ABDELHAFID

Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de la Région d'Oum el Bouaghi
Oum el Bouaghi, Algérie

Bâtonnière Ouafya SIDHOUM

Présidente du Comité National Algérien de l'UIA
Bouira, Algérie
T +213 (77) 16 46 365
batonnièresidhoum@outlook.com

Adel AKACHA

Membre du Conseil de l'Ordre des Avocats de la Région d'Oum el Bouaghi
Oum el Bouaghi, Algérie

Ridha SAIM

Conseiller du Président de l'UIA
Ain-Beida, Algérie
T +213 (32) 69 32 45
ridhasaim@yahoo.fr

Fayçal DRIOUECHE

Directeur Adjoint des Activités Nationales & Régionales de l'UIA
Cabinet Drioueche
Alger, Algérie
T +213 (77) 12 21 104
cabinetdrioueche@gmail.com

Ce séminaire dédié à explorer les enjeux cruciaux que les avocats affrontent dans la pratique quotidienne quant à l'exercice des multiples procédures judiciaires, il offre une réflexion profonde dans un domaine où la technologie et la pratique juridique se rencontrent de manière inextricable.

Nous sommes témoins d'une révolution numérique qui transcende tous les aspects de notre société, et le système judiciaire ne fait pas exception. Les avocats, en tant que gardiens de la justice, se trouvent à la croisée des chemins, naviguant entre tradition et innovation, entre les lois du passé et les opportunités du futur.

Le paysage juridique a été transformé par l'émergence de la justice numérique. Les avocats sont confrontés à des défis sans précédent, tels que la protection des données, la cybersécurité, l'accessibilité à l'information, et la compréhension des implications éthiques liées à l'utilisation de technologies émergentes comme l'intelligence artificielle et la blockchain.

Cependant, avec ces défis naissent également d'innombrables perspectives. La numérisation du système judiciaire offre aux avocats des outils puissants pour accroître leur efficacité, améliorer l'accès à la justice et repenser la prestation de services juridiques. Comment les avocats peuvent-ils adopter ces nouvelles technologies tout en préservant les principes fondamentaux de la justice et de la confidentialité ?

Au cours de ce séminaire, nous explorerons ces défis et perspectives, en examinant de près les implications pratiques de la justice numérique sur la profession juridique. Nous aurons l'opportunité de discuter des meilleures pratiques, des études de cas inspirantes, et d'encourager une réflexion collective sur la manière dont les avocats peuvent non seulement s'adapter à ces changements, mais aussi les façonner de manière positive.

Ensemble, plongeons dans l'avenir passionnant de l'avocat face à la justice numérique, où chaque défi représente une opportunité de redéfinir la pratique du droit pour le 21^e siècle.

Toutes les informations concernant nos séminaires sont disponibles sur notre site Internet : www.uanet.org

Le programme final sera disponible très prochainement. Pour plus d'information, n'hésitez à nous contacter : uiacentre@uanet.org / T +33 1 44 88 55 66.

LIEU DU SÉMINAIRE

Hôtel El Aurassi

2, BOULEVARD
FRANTZ FANON, LES
TAGARINS, ALGER
T +213 21 74 82 52

LANGUES

Les sessions de travail seront en **français, anglais et arabe** avec traduction simultanée.

FORMATION CONTINUE

Les participants au séminaire pourront obtenir des points dans le cadre de la formation continue. Chaque participant recevra un certificat de participation à la fin du séminaire.

FRAIS D'INSCRIPTION

	Jusqu'au 02.01.2024	À partir du 03.01.2024
Membre UIA	<input type="checkbox"/> 395 €	<input type="checkbox"/> 445 €
Membre UIA – jeune avocat (<35) *	<input type="checkbox"/> 345 €	<input type="checkbox"/> 395 €
Non membre	<input type="checkbox"/> 445 €	<input type="checkbox"/> 495 €
Non membre – jeune avocat (<35) *	<input type="checkbox"/> 395 €	<input type="checkbox"/> 445 €
Avocat du Maghreb ** Libye – Tunisie – Algérie – Maroc – Mauritanie	<input type="checkbox"/> 100 € (15.000 DZD)	

*Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat

** Les inscriptions des avocats du **Maghreb** se font directement auprès du Comité National Algérien.

Inclus dans les frais d'inscription :

- Documentation du séminaire disponible sur le site Internet de l'UIA www.uianet.org
- Cocktail de bienvenue le 11 janvier
- Pausés-café les 12 et 13 janvier
- Déjeuner le 12 janvier

Merci de noter que le nombre de places pour ce séminaire est limité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions dans l'éventualité d'un trop grand nombre de demandes de participation.

RÉSERVATION D'HÔTEL

Pour la réservation de chambres merci de contacter :

Boubeguera Abdelhak
abdelhakboubegra@gmail.com

HÔTELS	TYPES DE CHAMBRE	PRIX PAR NUIT EN DA avec petit déjeuner	Distance depuis le lieu du séminaire
Hôtel El Aurassi (5*) <i>Lieu du séminaire</i>	Single vue jardin	22.000 DA / pers.	Hôtel du séminaire
	Single vue mer	25.000 DA / pers.	
	Double vue jardin	26.000 DA / pers.	
	Double vue mer	29.000 DA / pers.	
HÔTEL FERDI LILY (4*)	Single	12.000 DA / pers.	20 min (7 km)
	Double	15.000 DA / pers.	
HÔTEL LALA DOUDJA (4*)	Single	14.500 DA / pers.	20 min (7 km)
	Double	16.800 DA / pers.	
HÔTEL EL BIAR (4*)	Single	8.000 DA / chambre	16 min (5.2 km)
	Double	8.700 DA / chambre	

Jeudi 11 janvier 2024

À partir de 18:00	PROJECTION DE FILM ET DÉBAT : « HÉLIOPOLIS », réalisé par Djaffar Gacem, 2021 Monument des Martyrs, Chemin Omar Kechkar, El Madania Salle Ibn Zaydoun Ryad El Feth
20:00	COCKTAIL DE BIENVENUE – Monument des Martyrs, Chemin Omar Kechkar, El Madania

Vendredi 12 janvier 2024

08:00 – 09:30	INSCRIPTION DES PARTICIPANTS Hôtel El Aurassi, 2, Boulevard Frantz Fanon, Les Tagarins, Alger
09:30 – 10:30	CÉRÉMONIE D'OUVERTURE Modérateur : Maître Lakhdari Mouanis <ul style="list-style-type: none"> - Hymne national - Une minute de silence - Projection de film sur le Barreau d'Oum El Bouaghi - Allocution du président de l'Union nationale des Ordre des avocats - Allocution du bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Oum El Bouaghi - Allocution du président de l'Union internationale des avocats Urquiola De Palacio - Allocution de la présidente du comité national Maître Sidhoum Ouafya - Allocution de Monsieur le ministre de la Justice ou de son représentant
10:30 – 10:45	PAUSE CAFÉ
10:45 – 12:30	PANEL 1 – CADRE CONCEPTUEL ET JURIDIQUE DE LA NUMÉRISATION DE LA JUSTICE EN ALGÉRIE Modérateur : Bâtonnier Slini Abdelmajeed <ul style="list-style-type: none"> - "La numérisation de la justice en Algérie" par le directeur de la modernisation au Ministère de la Justice, M. Abdelkrim Moudjadj - "La numérisation de l'administration judiciaire et des contrats" par le Docteur Yacine Djeridane, ex ministre de l'économie de la connaissance des micro entreprises et des start-up - "Concepts et termes juridiques liés à la numérisation judiciaire" par Maître Abdelaziz Amokrane, avocat au Barreau d'Alger, ancien magistrat a la cour suprême - "Les procédures judiciaires numériques en Algérie" par Maître Fawatihia Habara, avocat au Barreau de Oum El Bouaghi
12:30 – 14:00	DÉJEUNER
14:00 – 15:30	PANEL 2 – INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET L'ACTIVITÉ JURIDIQUE Modérateur : Bâtonnier Saâi Ahmed <ul style="list-style-type: none"> - "L'intelligence artificielle et le conseil automatique" par le Docteur Hadji Khalil, fondateur de Big Mama entreprise de création des outilles d'intelligence artificiel, maître conférencier à science politique Paris - "Utilisation de l'Intelligence Artificielle dans la profession d'avocat" par docteur Zina Ben Lallam, avocate au Barreau d'Alger - "La stupidité artificielle" par Abdelkrim Salem, fondateur de la société WebEx, spécialiste de l'intelligence artificielle - "La justice numérique : et qu'en pense Chat GPT ? " par Maître Nabil KEROUAZ, avocat au Barreau de Paris - "Intelligence artificiel au service du droit" par Maître Benbrahim Fatima, avocate au Barreau d'Alger

15:30 – 17:00	<p>PANEL 3 – LES EXPÉRIENCES ÉTRANGÈRES DANS LA NUMÉRISATION DE LA JUSTICE</p> <p>Modérateur : Maître Sabedj El Aid</p> <ul style="list-style-type: none"> - "Expérience des avocats saoudiens dans les services judiciaires électroniques (litige, échange de mémoires, opposition, appel)", par Docteur Abdullah bin Amer Al-Lahou, avocat et membre de l'Association saoudienne des avocats - "Numérisation de la justice et de la profession d'avocat en Allemagne", par M. Riad Khalil Hassanain, avocat à Berlin, responsable des relations avec les pays d'Afrique du Nord au Barreau Fédéral Allemand (BRAK) - "Intelligence artificielle et justice superficielle" par Maître Yacine Rezki, avocat au Barreau de Genève, Walder Wyss Ltd. - "La dématérialisation du processus judiciaire et des MARD : l'expérience française" par Maître Nadia BAKOUR, avocat au Barreau de Paris
17:00 – 17:30	DÉBAT GÉNÉRAL
19:30	<p>DÎNER DE GALA OPTIONNEL - Thème « yenayer », nouvelle année amazigh</p> <p>Hôtel El Aurassi - 2 Av. du Dr. Frantz Fanon, Alger</p>

Samedi 13 janvier 2024

08:30 – 09:30	ACCUEIL DES PARTICIPANTS
09:30 – 10:45	<p>PANEL 4 – NUMÉRISATION DE LA JUSTICE ET PROTECTION DONNÉES PERSONNELLES</p> <p>Modérateur : Maître Ridha Saim</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervention de Monsieur le Directeur ou son Représentant de l'Autorité Nationale de Protection des Données à Caractère Personnel – à confirmer - "Loi 18-07 relative à la protection des données à caractère personnel et de l'utilisation des technologies de l'information : quel impact sur les cabinets d'avocats et sur leurs clients ?" par Maître Nacima El Kilani, avocat au Barreau de paris avec exercice autorisé en Algérie, cofondatrice de la legaltech www.mydatapartner.com dédiée à la conformité données personnelles (RGPD et loi 18-07), cofondatrice du 1^{er} club des DPOs algériens et Maître Nafaa Slimani, avocat au Barreau d'Alger, ancien DPO Axa Algérie, cofondateur du 1er club des DPOs algériens - "La protection des données personnelle dans la législation algérienne et droit comparé" par M. Arezki Si Hadj Mohand
10:45 – 12:00	<p>PANEL 5 – L'AVOCAT ET LA NUMÉRISATION DE LA JUSTICE</p> <p>Modérateur : Maître Zeraia Khmissi</p> <ul style="list-style-type: none"> - "La justice à distance" par Maître Abdelrahman Ben Nsibah, avocat au Barreau de Batna - "La numérisation et les ordres d'avocats" par Maître Mouenis Lakhdari - "L'impact de la numérisation sur l'exercice de la profession d'avocat" par M. Abdelhak Mellah, ancien juge et avocat au sein de l'Ordre des avocats d'Algérie
12:00 – 12:30	CÉRÉMONIE DE CLÔTURE
12:30 – 13:00	COCKTAIL DE CLÔTURE
14:00	EXCURSION GÉNÉRALE – Visite du Bastion 23, Musée du bardeau

CONDITIONS D'ANNULATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 50% du montant perçu et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) **avant le 22 décembre 2023**. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation reçue après cette date.

VISAS

Toute personne souhaitant recevoir une lettre d'invitation pour participer au séminaire devra s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription **avant le 22 décembre 2023**, afin d'assurer l'obtention du visa dans les délais impartis.

Toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 100% du montant perçu moins 50€ pour frais de dossier à condition que l'inscription et le règlement de l'intégralité des frais d'inscription aient été perçus par l'UIA **avant le 22 décembre 2023**. Pour toute inscription reçue après cette date, toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 50% du montant perçu moins 50€ pour frais de dossier.

Toute annulation due à un refus de visa devra parvenir par écrit à l'UIA **avant le séminaire** et accompagnée d'une **preuve de refus d'obtention de visa**.

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après le séminaire ou sans preuve de refus de l'obtention de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le séminaire.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le séminaire à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du séminaire, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire.

L'UIA ne sera nullement tenue par responsable des frais éventuels occasionnés par l'annulation de l'hébergement ou du transport. **L'UIA recommande vivement aux participants d'utiliser les prestations modifiables et /ou remboursables, ainsi que de souscrire une assurance annulation.**

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un

participant ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le séminaire est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

FORMALITÉS

Il appartient au participant de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un participant qui ne pourrait participer au séminaire, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

CAS DE FORCE MAJEURE

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du séminaire, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

SANTÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème de santé antérieur au séminaire pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaire, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du séminaire, maladie psychique ou mentale ou dépressive ... (Liste non exhaustive).

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement par l'Union Internationale des Avocats, en qualité de responsable du traitement. Ces données sont destinées à la gestion des inscriptions aux événements organisés par l'Union Internationale des Avocats

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles ainsi que d'un droit à la portabilité de celles-ci. Vous pouvez également retirer, à tout moment, votre consentement au traitement de vos données personnelles ou demander la limitation de ce traitement.

Enfin, vous disposez du droit de définir des directives relatives au sort de vos données en cas de décès.



L'avocat face à la justice numérique : défis et perspectives

Alger, Algérie

12-13 JANVIER, 2024

Inscrivez-vous en ligne sur notre site web : www.uianet.org

Ou compléter et renvoyer ce formulaire par email à : uiacentre@uianet.org

UIA (UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS)

Tél: +33 1 44 88 55 66 / Email: uiacentre@uianet.org

Nom :

Prénom :

Identifiant UIA (si vous en avez déjà un) : MI _____

Cabinet :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays:

Tél. : Fax :

Email:

Date de naissance :

Demandes spécifiques (régimes alimentaires spéciaux, allergies, handicaps, etc.):

.....

A. FRAIS D'INSCRIPTION

	Jusqu'au 02.01.2024	À partir du 03.01.2024
Membre UIA	<input type="checkbox"/> 395 €	<input type="checkbox"/> 445 €
Membre UIA – jeune avocat (<35) *	<input type="checkbox"/> 345 €	<input type="checkbox"/> 395 €
Non membre	<input type="checkbox"/> 445 €	<input type="checkbox"/> 495 €
Non membre – jeune avocat (<35) *	<input type="checkbox"/> 395 €	<input type="checkbox"/> 445 €
Avocat du Maghreb ** Libye – Tunisie – Algérie – Maroc – Mauritanie	<input type="checkbox"/> 100 € (15.000 DZD)	

*Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat

** Les inscriptions des avocats du **Maghreb** se font directement auprès du Comité National Algérien.

B. ACTIVITÉS SOCIALES DU SÉMINAIRE

Merci d'indiquer ci-après les activités sociales **incluses dans les frais d'inscription** auxquelles vous souhaitez participer :

- Cocktail de bienvenue – jeudi 11 janvier
- Déjeuner – vendredi 12 janvier

C. ACTIVITÉS OPTIONNELLES

Merci d'indiquer ci-après les activités **non-incluses dans les frais d'inscription** auxquelles vous souhaitez participer :

- Dîner optionnel – vendredi 12 janvier **35 €** x ___ personne(s)
- Excursion Générale – samedi 13 janvier **20 €** x ___ personne(s)

D. TOTAL

Total (A) – Frais d'inscription	€.....
Total (C) – Activités optionnelles	€.....
TOTAL (A+C)	€.....

E. CONDITIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENT

Le/la Soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les **conditions d'annulation** ainsi que les **conditions générales** figurant sur la page 6 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement.

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captés, enregistrés ou filmés pendant toute la durée du séminaire et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux.

Le/la soussigné(e) reconnaît avoir été informé(e) des traitements, par l'UIA, des données personnelles qui sont contenues dans ce formulaire, tels que détaillés dans le programme page 8.

F. MÉTHODES DE PAIEMENT

- Par virement bancaire en €, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "Séminaire Alger 2024", à la banque et sur le compte :

Société Générale – Agence Paris Institutionnels
50 rue d'Anjou – 75008 Paris – France
BIC / SWIFT : SOGEFRPP
IBAN: FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164

- Par carte bancaire : Visa Mastercard

N° de carte : _____
Date d'expiration : __ / __
Cryptogramme : ___
Titulaire de la carte :

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de : **€ (EUR).....**

Date :/...../..... Signature :